

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2019-18 du 18 juillet 2019 portant fin de fonction
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930450S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2015-35 du 29 septembre 2015 du président de l'Établissement français du sang nommant M. Jean-Christophe PAGES aux fonctions de directeur de la recherche et de la valorisation de l'innovation de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur de la recherche et de la valorisation exercées par M. Jean-Christophe PAGES à compter du 31 août 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 18 juillet 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS